

ABONNEMENT

SAUMUR
En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

POSTE

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

ON S'ABONNE

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 16 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 27 MAI

UN AVIS DE TURIN

Le ministère Giovanni Giolitti nous prépare un plat de sa façon.

Le *Matin* publie une lettre qui lui est adressée de Turin par un correspondant occasionnel et dans laquelle est rapportée une conversation avec un homme qui est, dit-on, un avocat important de cette ville, M. Frescot.

Entre autres choses, cet avocat nous donne le bon conseil de prendre garde à nous, car on nous tendra bientôt des pièges dangereux; il se serait ainsi exprimé :

Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie: La Terre libre

V — LA CHASSE À L'HOMME

(Suite)

En revoyant le nouveau Pluton, tout semblable à sa victime, en revoyant Jacques Vincent, grand et fort comme son père, mort sur l'échafaud par la faute de Billou, le misérable sentit le sang reflué à son cœur.

Et ce fut alors qu'il s'écria :

— Le chien ! c'est lui qui me tuera.

Pourtant il se remit, le danger pressant l'exigeait.

Il reprit sa ceinture armée, une poignée d'or, quelques valeurs, confiant le reste, malgré lui, à Isabelle, et partit alors sans savoir où.

Au sortir du bois, qu'il avait traversé en courant, il se trouva devant la rivière.

Il comprit aussitôt que l'eau était une bar-

rière, sinon infranchissable, du moins devant apporter un retard peut-être suffisant pour détourner la recherche.

Ses revolvers étaient dans une boîte bien fermée, et au premier refuge il ferait sécher ses habits.

Il n'hésita donc pas à s'élaner dans les eaux du Rideau.

De l'autre côté du fleuve, il voulut s'enfoncer dans le bois, mais force lui fut de s'arrêter.

La forêt presque vierge ne lui permettait pas une course dans son sein.

Les lianes s'enroulaient à ses jambes, les branches des acacias venaient déchirer son visage.

Force lui fut de longer le bord de la rivière. Il arriva sur une hauteur et jeta un regard en arrière.

Rien n'apparaissait sur l'autre rive.

Il en conclut que sa trace était perdue.

Alors, il descendit le monticule d'un pas plus tranquille et commença à respirer.

Billou prenait de l'âge, et, quoiqu'il fût fort, il sentait qu'il ne pourrait longtemps soutenir la lutte contre ses adversaires, s'ils le poursuivaient.

« Qui sait s'il ne tentera pas de se rendre populaire en hâtant les préparatifs d'une guerre que les gallophobes considèrent comme inévitable, à une échéance plus ou moins rapprochée? Peut-être aussi que le ministère, si étrangement composé, désire, dans son for intérieur, précipiter le conflit général; bien des indices semblent justifier cette alarme.

» Le mot d'ordre n'a-t-il pas été donné aux journaux officieux de saisir tout prétexte pour aigrir nos rapports avec la France et préparer l'opinion publique en vue d'une conflagration ?

» L'ambition démesurée du pouvoir de certains politiciens du cabinet agitera le spectre de la guerre, parlera en termes épileptiques du péril couru par la défense nationale, et nos députés voteront, peut-être, tout ce qu'on leur demandera. »

Du moment que M. Crispi se tenait dans la coulisse et manœuvrait les décors de la représentation, on pouvait s'attendre à une scène à sensation. Elle se prépare.

A bientôt le lever du rideau.

Regardons et prenons garde.

qu'ier honorifiques. Tel est le motif qui a déterminé le dépôt à la Chambre par un groupe de députés républicains d'un projet de rétribution pour les conseillers municipaux des villes de 10,000 âmes et au-dessus.

Tout le monde payé: voilà le programme. L'idéal serait de payer même les électeurs.

Une dépêche de Berlin annonce que tous les Français habitant l'Alsace-Lorraine et tous les Alsaciens-Lorrains qui iront aux fêtes de Nancy seront expulsés.

BAVARDAGES INOCCUETS

M. Loubet a pour les interviews un goût bien fâcheux. Il suffit qu'un journaliste aille l'interroger sur les sujets les plus délicats, pour qu'aussitôt le président du conseil se livre à des confidences qu'il fera mieux de garder pour lui. On se rappelle ses déclarations à la veille du 1^{er} mai. Elles ne lui firent point grand honneur, mais cet insuccès ne parait pas l'avoir découragé.

Lundi, un rédacteur du *Central News*, agence télégraphique anglaise, est allé demander à M. Loubet « l'avis du gouvernement français sur les polémiques auxquelles donne lieu le voyage du Président de la République à Nancy ». M. le président du conseil n'a pas eu un instant d'hésitation. Il a répondu longuement. Toute l'agitation vient, suivant lui, de ce que les étudiants allemands n'ont point été invités aux fêtes. Toutes les précautions sont prises d'ailleurs pour empêcher des manifestations dangereuses.

Il y a bien un groupe d'étudiants tchèques dont les sentiments anti-allemands sont bien connus, mais, a ajouté ingénument M. Loubet, « sur soixante, trois seulement parlent un peu le français, ce que les autres pourront crier dans leur langue ne nous regarde pas et nous ne saurions en être rendus responsables ».

A un autre moment, M. Loubet a fait remarquer que M. Carnot était allé, sans soulever de réclamations, à Nice « qui est aussi près de la frontière que Nancy ».

Nous ne voulons pas commenter, mais vraiment M. Loubet laisse trop facilement échapper les occasions de se taire.

PRÉDÉCESSEUR ET SUCCESSEUR

L'ancien ministre des travaux publics, M. Yves Guyot, avait décidé que les Compagnies des chemins de fer supprimeraient les horaires d'été, et qu'elles ne pourraient à l'avenir introduire aucune modification, au moins périodique, dans les heures de départ et d'arrivée des trains.

M. Viette, son successeur, vient d'annuler cette décision et d'autoriser, pour le 1^{er} juin, le rétablissement des horaires d'été.

Celui-ci défait ce que celui-là avait fait, en attendant qu'un autre contredise les ordres de son prédécesseur.

Du moment que les grands chefs donnent l'exemple, il n'est pas surprenant que les petits chefs suivent et que les sous-chefs imitent, chacun dans sa sphère.

Et ainsi va l'administration.

LES CATÉCHISMES ÉLECTORAUX

On lit dans la *Liberté* :

« Le garde des sceaux a décidé de déférer au conseil d'Etat, comme d'abus, les catéchismes électoraux de certains diocèses. Il a choisi ceux qui, s'écartant le plus de l'enseignement religieux, s'occupent de questions politiques. »

Le *Temps*, qui publie une note semblable, ajoute :

« Pour compléter cette mesure, le ministre de l'instruction publique, une fois la déclaration d'abus, saisira le Conseil supérieur de l'instruction publique pour qu'il prononce l'in-

bruit devenait fort et plus le spectacle imposant de cette nature vierge le frappait d'épouvante.

C'était vraiment grandiose.

Que le lecteur suppose des arbres de soixante pieds, dont l'ombre couvre tout le rivage du fleuve; qu'il veuille bien s'imaginer une berge de quinze à vingt mètres de hauteur, avec des rochers pleins de ronces et de lianes, et au-dessous, presque à pic, un courant impétueux et bouillonnant.

Dominant tout cela, le bruit de la chute dont nous avons parlé.

Si l'on y ajoute la crainte qui grandissait dans l'âme de Billou, malgré lui et comme par un pressentiment, on se fera une idée de ce que ce criminel devait éprouver.

Il lui semblait lire un arrêt de mort partout où ses yeux se posaient dans cette nature éblouissante.

Et cependant il se croyait seul, et il se disait tout haut :

— Je suis sauvé !

Il se tenait à se le répéter. Il se voyait déjà regagnant New-York et, après avoir recueilli le fruit de ses turpitudes, courant vers un pays plus caché.

Lorsqu'il reprit son pas ordinaire, il eut comme un éblouissement. Mais cela dura peu. Il continua sa fuite sans s'apercevoir que ses ennemis le suivaient de près.

Il ne pouvait, à cause d'un détour du fleuve, voir l'endroit où l'Indien et ses compagnons nageaient en ce moment.

D'autre part il commençait à ne plus rien entendre autour de lui.

Le Rideau, fleuve court mais torrentiel, coupé de cataractes, faisait un bruit formidable.

A trois ou quatre kilomètres, il y avait une chute moins importante que celle du Niagara, mais qui ne laissait pas de lancer ses eaux de soixante mètres de hauteur, ce qui, à cent mètres, produisait un bruit plus fort et plus étourdissant que celui du tonnerre.

Billou se dirigea vers cette cataracte à travers un chemin demi-boisé dans lequel il disparut en avançant avec peine.

Cette fois il se croyait à l'abri de tous les regards.

Il espérait, avant la fin du jour, rencontrer quelque hutte de pêcheurs, où il pourrait prendre repos et nourriture.

Plus il approchait de la cascade, plus le

terdiction d'employer ces cathéchismes dans les écoles libres, comme elle l'a été déjà prononcée pour les écoles publiques. »

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE DE LA BOUSSINIÈRE

COUR D'ASSISES DE LA SEINE
Audience du 24 mai

Après plaidoirie de M^e Demange et de M^e Decori, le jury ayant rendu un verdict de non-culpabilité en faveur de l'autographe Charpentier, celui-ci est acquitté et le jury ayant reconnu le notaire Guyard coupable d'avoir fait fabriquer les faux testaments en question et de s'en être servi, la Cour condamne Guyard à dix ans de réclusion et 100 fr. d'amende. M. de Bréon, l'héritier légitime qui s'était porté partie civile, obtient de la Cour, après observation de M^e Barboux, la destruction des testaments reconnus faux et en outre la condamnation de Guyard à des dommages-intérêts à fixer par état, plus à tous les frais de l'instance.

Charpentier, quoique acquitté, est condamné en outre à payer 20,000 francs de dommages-intérêts à la famille de Bréon.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 mai 1892.

La Bourse estime d'après la tournure de la discussion et le premier vote de la Chambre sur la question des Caisses d'épargne que les changements qui pourront être apportés par la nouvelle loi dans leur fonctionnement, n'altéreront pas sensiblement la faculté laissée à la Caisse des dépôts de disposer de ces fonds en achats de rentes. Le 3 0/0 Ancien s'inscrit à 98.15 ; le Nouveau à 98.27 ; le 4 1/2 à 105.47.

La Rente Italienne fait preuve de bonnes tendances à 91.77 en hausse de 30 centimes sur la précédente clôture. L'Extérieure monte à 65 5/8. Le 3 0/0 Portugais est bien tenu à 29 7/16. M. Serpa Pimentel part ce soir pour Lisbonne avec les originaux de l'accord. M. le comte Burnay signe aujourd'hui l'emprunt à Londres et sera demain à Paris. Le Russe Nouveau se cote 77.23 ; l'Orient 69.90.

L'action de la Banque de France se maintient à 4,480, demandée. Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,206 fr. La Banque de Paris poursuit son mouvement de reprise à 676. La Société Générale est très ferme à 467.50. Le Crédit Lyonnais consolide ses progrès à 790. L'action des Immeubles de France est en hausse très sensible à 484.

Les Chemins Economiques valent 405.

Informations financières. — On s'occupe beaucoup sur le marché du comptant de la Part Explosifs Industriels. C'est cette société qui est propriétaire du brevet de la Fulminite, le nouvel explosif expérimenté récemment à Fontainebleau avec tant de succès et qu'on considère comme appelé à remplacer un peu partout, dans les grands travaux publics, les divers explosifs actuellement employés. Les Parts que l'on trouve aux environs de 40 fr. pourraient bien, d'un jour à l'autre, étant

donné l'importance de la commande du Danube, acquérir une sérieuse plus-value.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

Dans la séance de mercredi, M. Viette, ministre des travaux publics, a déposé sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre des finances et au sien, le projet de loi, adopté par la Chambre, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Saumur à Cholet. Le projet a été renvoyé à la commission des chemins de fer.

RÉCEPTION A LA SOUS-PRÉFECTURE

Mercredi soir, à l'occasion du séjour à Saumur de M. le préfet de Maine-et-Loire pour le Conseil de révision, M. Tillol, sous-préfet, et M^{me} Tillol, ont ouvert les salons de la Sous-Préfecture.

Parmi les invités nous citerons : M. Bodin, président du tribunal civil, M. Coutard, président du tribunal de commerce, M. le procureur de la République, M. le substitut, MM. les juges au tribunal civil et au tribunal de commerce, M. Vinsonneau, maire de Saumur, M. Peton, adjoint, M. Besnard, conseiller général du canton sud et conseiller municipal, M. Haran, conseiller général du canton nord-ouest.

Bon nombre de conseillers municipaux ont répondu à l'invitation.

Ajoutons : M. Bouju, maire de Saint-Lambert-des-Lèves, M. Pottier, maire d'Allonnes, etc., M. le Receveur particulier des finances de l'arrondissement, l'inspecteur des écoles primaires, M. le ministre protestant, M. Florent, sous-ingénieur des ponts et chaussées, M. Percvault, juge de paix, les chefs de service des diverses administrations et les représentants de la presse.

La soirée a été charmante. M^{me} Tillol a fait les honneurs des salons de la Sous-Préfecture de la meilleure grâce et avec une affabilité parfaite. M. Tillol, avec sa rondeur de marin et sa franche gaieté, se multipliait pour tous, et M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire, avait un mot aimable pour chacun des invités.

Plusieurs tables de jeux se sont promptement organisées tandis que, sous l'heureuse inspiration de M^{me} Tillol, les causeurs se sont transportés dans le jardin, brillamment illuminé. Cette désertion des salons où la chaleur était extrême n'a rien fait perdre à l'animation des groupes et à l'entrain des conversations.

La réunion s'est prolongée ainsi, fort agréablement, jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Pluton.

Pluton, le vengeur !

Il se retourna lentement, il regarda et fut convaincu.

A trente pas, le chien noir bondissait derrière lui.

Le misérable jeta autour de lui un regard qui semblait demander un secours impossible.

Il eut un étourdissement vite passé.

Billou était d'une nature peu impressionnable. Il tâta sa boîte à revolvers, il regarda la falaise et aussitôt il comprit qu'il n'avait pas un instant à perdre.

S'enfuir par le bois était une chimère. Gagner le prix de la course en droite ligne avec Pluton et Tafala, il n'y fallait pas songer.

Le Rideau seul pouvait mettre une barrière infranchissable entre le fuyard et les chasseurs d'homme.

C'était aussi le tombeau en cas d'insuccès.

Mais, mourir pour mourir, il y avait une chance.

C'est en moins de temps qu'il n'en faut pour écrire ces lignes, que Séverin Billou avait pensé tout cela.

Il choisit son chemin.

Devant lui des rochers ; pas de sentiers, pas

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Faure, rue de Fenet.

M. Faure avait sur le feu un chaudron de goudron qu'il faisait chauffer pour l'employer. Tout à coup la masse s'est enflammée et comme le tuyau de la cheminée était insuffisant pour le passage de la fumée, gaz et flammes ont envahi la chambre, menaçant le plancher et le mobilier.

Dans le premier moment d'alarme, on a battu au feu dans le quartier et M. Maurat, lieutenant de pompiers, est arrivé des premiers. Mais déjà un voisin avait jeté terre et sable sur la masse de goudron enflammé et arrêté le feu.

Cependant le plancher a été endommagé, les meubles avariés et les carreaux ont été brisés par l'intensité de la chaleur. Tous ces dégâts sont couverts par une assurance.

LA TEMPÉRATURE

La température est toujours accablante. Les orages, vivement désirés pour avoir de l'eau, semblent nous menacer sans cesse, mais passent au loin sans amener ce que l'on désire si ardemment.

Cependant, à quelques lieues de Saumur, dans la nuit de mardi à mercredi l'eau serait tombée en abondance à Saint-Mathurin et aux Rosiers.

A Nantes, dans cette même nuit, un violent orage s'est déchaîné sur la ville et les environs.

Des averses de grêle et de pluie sont tombées à plusieurs reprises. Il est à craindre que des dégâts considérables aient été causés dans les campagnes.

La foudre est tombée à Nantes en deux endroits : sur un arbre du boulevard Delorme, dont l'écorce a été enlevée par larges morceaux, et sur une cheminée de la maison n° 24 de la rue des Arts.

Dans cette maison la foudre est descendue par la cheminée et a brisé un poêle dans une cuisine. Les briques, en tombant, ont en même temps défoncé le toit d'une chambre où couchaient deux enfants, Léopold et Jules Paqueveau.

Ces deux enfants n'ont eu heureusement aucun mal.

Des carreaux ont également été brisés aux fenêtres.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 25 mai. — Marie-Joséphine Le Bon de Lapointe, rue du Temple.

Le 26 mai. — Eugène-Gabriel-René Breton, rue de Poitiers.

de descentes naturelles.

Un saut de dix mètres au moins, non dans l'eau, mais sur une seconde berge cailloutée et escarpée.

Il hésitait... lorsque tout à coup, il sentit le chien à quelques pas et vit l'Indien qui débouchait entre les arbres.

Il n'y avait plus à balancer.

Avec assez de bonheur, il saisit la crête d'une roche et se laissa glisser. Une forte racine poussée dans les interstices de la pierre le retint. Il la saisit et put s'élaner sans péril sur la berge inférieure.

Le chien, du haut de la falaise, poussait des hurlements furieux.

L'Indien faisait des signes pressants à Jacques Vincent, qui pourtant se hâtait.

Lorsque tous trois furent réunis en haut du talus, Billou, qui savait le prix du temps, était parvenu à se faufiler entre deux petits rochers ; et, s'aidant des pieds et des mains, s'écorchant et plein de sang, il allait atteindre le lit du fleuve.

Ce que le petit homme avait fait devenait un jeu pour Tafala.

S'accrocher aux racines et faire des bonds de cinq mètres ne l'effrayaient nullement.

C'était autre chose pour Jacques et pour le chien.

(A suivre.)

COMMUNE DES ROSIERS

Le Maire de la commune des Rosiers prévient le public qu'à l'occasion de l'assemblée du lundi de la Pentecôte, il y aura, dans cette commune, une magnifique cavalcade suivie de divers jeux, concert, feu d'artifice, illumination.

LE BEAU-FRÈRE DE GUYARD

On annonce, de Thouars, que la justice a fait apposer les scellés dans l'étude de M. Baffour, notaire. M. Baffour a disparu depuis quinze jours. Il était le beau-frère de Guyard, dont il avait épousé la belle-sœur. Il y a corrélation, évidemment, entre la déconfiture de M. Baffour et l'affaire Guyard.

LETTRE A UN REVENANT

Jacqueline — alias Mme Séverine — publiait il y a deux jours dans le *Gil Blas* une lettre adressée à M. Wilson, le nouveau maire de Loches.

Elle est instructive, cette lettre ; elle nous donne, entre autres détails intéressants, l'opinion de cette femme d'esprit sur le suffrage universel ; le morceau mérite d'être cité, le voici :

« Moi, j'ai une petite amulette personnelle à l'événement : c'est de l'avoir prédit, au plus fort de la débâcle ; d'avoir annoncé le monument du beau-père et le retour du gendre. On me traita de folle ou peu s'en faut ; je reçus un paquet de sottises pour mon « cynisme » et l'un de nos plus graves confrères, m'interpella avec sévérité, me demanda quelle opinion j'avais, à la fin, du « suffrage universel ».

» Tout juste celle-là ! »

C'est court, mais bon.

Est-il possible de juger plus spirituellement et plus justement le tremplin qui sert à lancer nos conseillers municipaux à la mairie et nos députés à la Chambre ?

N'est-ce pas, en effet, absolument cocasse de voir ce même suffrage universel qui a rejeté comme indigne M. Wilson, le reprendre ensuite, l'entourer de sa bienveillance, et le replacer avec ses plus plates excuses, sur le trône doré d'où on l'avait chassé ignominieusement.

Car — c'est Mme Séverine qui le dit — Wilson sera député ; il sera sénateur, il sera ce qu'il lui plaît d'être, ministre, président de l'une ou l'autre Chambre, et même plus si le cœur lui en dit, — oui, même ça !...

« Devant-vous, s'écrie-t-elle, on s'écarterait, détournant la tête. — Ah ! comme, prochainement, je compterai les saluts ! »

Ainsi donc, dans quelque temps d'ici, on saluera Wilson !

Saluer Wilson ! voilà deux mots qu'on croyait bien ne trouver jamais réunis.

Signe des temps !

(*Messageur d'Indre-et-Loire.*)

L'ÉVÊCHÉ DE NANTES

Le *Phare de la Loire*, qui doit être admirablement renseigné maintenant sur ce qui se passe à l'Hôtel de Ville, annonce qu'il est question de démolir l'Evêché.

Le palais épiscopal est en effet en fort mauvais état et depuis longtemps menacé ruine.

On conserverait la porte Saint-Pierre comme un vestige du vieux Nantes.

Il reste à trouver un immeuble qui remplacerait l'Evêché actuel jusqu'à sa reconstruction.

LES ROGATIONS A NANTES

Les processions des différentes paroisses de Nantes sont sorties lundi, mardi et mercredi, suivant l'antique usage de l'Eglise.

Elles ont parcouru leur itinéraire habituel au milieu du respect et de la vénération de tous.

Les indifférents aux questions religieuses semblaient s'associer aux prières des fidèles pour demander à Dieu de nous donner de bonnes récoltes et de nous épargner une disette que tout le monde redoute par ce temps de

sécheresse exceptionnelle et de vers blancs qui détruisent ce qui reste d'espérances.

Chose à noter, les agents, qui en avaient évidemment reçu l'ordre, se sont montrés très polis vis-à-vis du clergé et ont veillé avec soin à ce que personne ne troublât l'ordre des processions.

82 Saumurois « décorés »

C'est le nombre exact des personnes décorées par M. Berthaud, le savant pédicure-spécialiste dont nous avons parlé plusieurs fois dans notre journal.

On ne parle plus à Saumur depuis quelques jours que de cors et des opérations merveilleuses de cet habile praticien. Pas la moindre douleur pendant l'opération, plus la moindre après, voilà les résultats prodigieux qu'obtient M. Berthaud. Son immense succès en dit plus long que tous les éloges.

Cabinet d'opérations, rue Dacier, n° 47, ouvert de 1 heure à 4 heures. Se rend à domicile sur demande, aux mêmes conditions. Prix par opération : 2 fr.)

ARROSAGE DES ARBRES FRUITIERS

Un fait qui a certainement lieu d'étonner ceux qui observent et raisonnent les choses de l'horticulture, c'est de voir les soins assidus, minutieux même, qu'on accorde aux plantes d'ornement, et, au contraire, l'abandon dans lequel on laisse les arbres fruitiers, auxquels pourtant on demande tant de produits.

Il n'est pas rare, en effet, de voir arroser, souvent même bassiner fréquemment des arbres ou des arbustes d'ornement, tandis que, à côté, on laisse souffrir des arbres fruitiers. Pourquoi cette sollicitude pour les uns, et cet abandon, ou au moins cette indifférence pour les autres ? On objectera peut-être qu'en raison de leur nature, il faut aux arbres fruitiers des traitements spéciaux, afin qu'ils mûrissent leur bois et forment leurs boutons, mais n'en pourrait-on pas dire autant des végétaux d'ornement qui, eux aussi, doivent s'aider pour constituer leurs fleurs ? Nous croyons qu'il ne faut voir dans ces faits qu'une habitude ou une routine provenant de ce que chaque année on voit un arbre fleurir abondamment, ce qui n'est cependant pas une raison pour conclure qu'il n'est pas nécessaire de l'arroser.

Nous n'ignorons pas que les arbres fruitiers ne doivent pas être tenus constamment en végétation, et qu'ils doivent être soumis à un repos périodique ; mais ce que nous savons aussi, c'est que cet arrêt, qui s'accomplit toujours, se produirait également, lors même qu'on arroserait les arbres à certaines périodes de leur végétation.

Ce qu'on ne devrait pas oublier non plus, c'est que ces arbres, qui produisent, et même beaucoup, ont besoin d'absorber pour réparer leurs pertes et rétablir l'équilibre.

De ceci il ne faudrait pas conclure que les arbres fruitiers doivent être soumis à un arrosage régulier et déterminé à l'avance, mais tout simplement qu'il faudrait les arroser quand ils souffrent de la sécheresse, qui toujours leur est préjudiciable.

Pourrait-on préciser l'époque ? Oui, d'une manière générale, par exemple : 1° lors du départ de la végétation, afin de donner au sol une humidité suffisante pour en décomposer les parties, qui alors deviendront assimilables, ce qui en déterminera une bonne végétation ; 2° après la floraison, quand les fruits sont formés et qu'ils ont besoin d'acquiescer beaucoup, afin de favoriser leur accroissement.

Il va de soi que, entre ces deux époques générales, on devra, suivant le cas et les conditions de sol et de chaleur, opérer soit des arrosements partiels en raison de l'état des arbres, soit seulement des bassinages. Il sera bon, en général, d'opérer le soir quand il fait chaud, et, au contraire, le matin ou dans la journée suivant l'état de l'atmosphère ou l'exposition qu'occupent les arbres.

On pourra reconnaître l'immense avantage qu'il y aurait à arroser les arbres en faisant

des expériences comparatives, par exemple en arrosant dans les mêmes conditions certains arbres, et non certains autres. On verra alors que les premiers végéteront mieux, produiront des fruits plus beaux, plus gros, meilleurs ; de plus, que ces arbres se maintiendront mieux que ceux qui n'auront pas été arrosés.

(Gazette du Village.)

FAITS DIVERS

Le drame de la rue du Rocher

La victime du drame de la rue du Rocher, dont nous avons déjà parlé, est M^{me} Lasimonne née Yvonne Delaporte et mariée à M. Lasimonne, conseiller de préfecture à Blois, fils d'une grande couturière parisienne. La coupable, née Claire Delfy, est M^{me} Reymond.

Elle est détenue au dépôt. L'enquête a établi que M. Reymond, son mari, pour se rencontrer avec M^{me} Lasimonne, qu'il avait détournée de ses devoirs, avait loué tout meublé, pour un mois, moyennant 160 francs, un appartement, rue du Rocher. C'est en trouvant dans une valise de son mari la quittance de cette location, que M^{me} Reymond a vu ses soupçons prendre de la consistance et qu'elle a pris le revolver de son mari et un poignard pour aller commettre le meurtre.

Les obsèques de M^{me} Lasimonne ont eu lieu mercredi.

Il a été impossible jusqu'à présent de savoir ce qu'est devenu M. Reymond. Il n'était ni chez ses beaux-parents, ni chez son frère, M. Henri Reymond, attaché à la maison Nadar, ni chez lui. Le bruit de son suicide courait parce que M. Reymond, après le drame, s'était écrié :

— Je n'ai plus qu'à me jeter à l'eau maintenant !

M. Delaporte, le père de la victime, remarié depuis le 5 décembre dernier à une dame Parigui d'Hauterive, divorcée l'année dernière, a appris avec beaucoup de peine la mort de sa fille, mais n'est point allé la voir.

Chose curieuse, presque tous les membres de la famille, Delaporte, Reymond, ont un divorce dans leurs alliés. Ainsi la sœur de M. Gabriel Lasimonne est mariée à M. Thomegueix, divorcé, lui, de M^{me} Mothès.

M^{me} Reymond est au Dépôt, au régime de la pistole. Elle n'a pas encore été interrogée.

C'est Me Demange qui va, paraît-il, lui être donné comme conseil.

Elle a passé toute la journée de mercredi dans les larmes, regrettant fort son crime, qu'elle ne sait pas si grave, car elle ignore encore que M^{me} Lasimonne est morte.

UN DOMPTEUR DÉVORÉ

Une scène dramatique et qui a causé pendant un moment une émotion poignante parmi le nombreux public qui en a été le témoin, s'est passée à la ménagerie Pezon, à Aurillac.

Le dompteur Henry venait d'entrer dans la cage de la lionne Mina. La bête se refusant aux exercices qui lui sont familiers, le dompteur dut la cravacher vigoureusement.

Mal lui en prit, car, devenue furieuse tout à coup, la lionne bondit sur lui.

Pendant quelques minutes, la lionne tint le dompteur terrassé sous elle, lui faisant sur tout le corps des blessures horribles.

On finit enfin par faire lâcher prise au fauve et on se hâta de donner au malheureux Henry les soins que réclamait son état. Mais ses blessures sont si graves qu'on désespère de le sauver.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Ros-

porden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 40 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de Bretagne, dénommées au tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre

Bains de Mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Poulguen, Batz, le Broisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 40 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le Voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de gare trois jours avant celui du départ.

Sainte-Colombe-d'Orpierre (Hautes-Alpes), le 5 août 1891. — La boîte de Pilules Suisses que vous m'avez envoyée m'a complètement guéri d'une espèce de cholérine que j'avais depuis le mi-juillet ; au bout de trois ou quatre jours, tout est revenu à son état normal. A la même époque, ma femme souffrait d'une constipation opiniâtre qui résistait à tous les moyens connus ; après avoir pris pendant trois jours de suite quatre Pilules Suisses par jour, le ventre s'est dégage et au bout de huit jours la malade était en pleine convalescence. Je vous autorise à donner à cette double cure toute la publicité qu'il vous plaira.

(Sig. lég.) Bosc, instituteur.

Dernières Nouvelles

Paris, 27 mai, midi.

M. Madier-Montjau est mort cette nuit à Châlons.

On nous assure que la police aurait des renseignements précis sur le dynamiteur du restaurant Véry, et suivrait la piste du coupable en province.

HAVAS.

MARCHÉS

BOURGUEIL, 24 mai

Froment, l'hect., 18 80. — Seigle, 11 20. — Orge, 9 fr. — Avoine, 7 50. — Pommes de terre, 2 75. — Bois à brûler, le stère, 14 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Dindons, la couple, 7 50. — Canards, 2 fr. — Beurre, le kil., 2 fr.

Le Rob Lechaux Fortifie le Sang.

Nos lectrices trouveront d'excellents renseignements dans une intéressante brochure (54^e édition) sur la régénération du sang, que M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement quand on la lui demande.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Avec portion de BOIRE,

A la Croix-Gourdon, ancienne route d'Angers.

S'adresser à MM. BRIZARD ou LANEAU, ou à M^r AUBOYER, notaire.

A AFFERMER

BEAU JARDIN

BIEN ENSEMENCÉ

Avec MAISON, Saulaie, etc.

Près l'Ecole de Cavalerie.

Convient pour maraicher ou horticulteur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE,
commissaire-priseur à Saumur,
64, rue de Bordeaux.

VENTE

AUX enchères publiques
POUR CAUSE DE DÉPART

De M. MONNIOTTE, propriétaire
à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-
Oise), 72, rue de Pologne,

À Saumur, 55, rue d'Orléans, 55,
en la Salle des Ventes, les LUNDI
30 ET MARDI 31 MAI 1892, à une
heure de relevée,

D'UN BON MOBILIER MODERNE

Salon Louis XVI, salon Oriental,
salon en reps vert avec bandes de
tapisserie à la main, salon acajou
garni en velours grenat. Cham-
bre à coucher en palissandre ciré,
en pitch-pin bambou et en acajou.
Salles à manger en vieux chêne et
en noyer filets noirs. Consoles.
Bureaux. Guéridons. Tables de
nuit. Vitrines. Étagères. Bibliothé-
que. Casiers à musique. Porte-pa-
paplume. Fauteuils confortables.
Chauffuses. Fauteuils de bureaux
en cuir de Cordoue et en moles-
quine. Sièges divers et de fantaisie.
Tables de toilette anglaises. Tables
à ouvrage. Coffre à bois. Suspens-
ions. Lampes. Flambeaux. Co-
lonne. Pendules. Glaces. Candé-
labres. Appliques. Plats en cuivre
repoussé. Portières.

Très beau Lustre Hollandais en
cuivre Bronze de Barye. Vase de
Bénarès en cloisonné. Tableaux.
Gravures. Photographies. Chro-
mos. Cadres divers. Collection
d'Oiseaux naturalisés. Terres cui-
tes. Vases, coupes et plats en por-
celaine de Chine. Corbeille à fruits
en porcelaine décorée. Coffrets.
Bonbonnières. Boîtes à gants.
Porte-Bouquets. Réclands argen-
tés. Dessous de Carafes. Encriers
en bronze ciselé. Services à thé et
à café. Vide-poches. Jardinières.
Galerie de foyer. Chenets en cuivre.
Chouherseky.

Exposition publique le diman-
che 29 Mai 1892, de deux
heures à six heures.

Par le ministère de M^e GEORGES
FERRIÈRE, commissaire-priseur
à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant,
Occupés par le Grand Bazar,

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la
Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, au
Grand Bazar. (235)

Corsets sur Mesure ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue,
Saumur.

UN CÉLIBATAIRE demande mē-
nage, le mari comme jardinier-
et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que
nous occupant d'une façon spéciale des **Baptêmes**, nous
faisons maintenant les **DRAGEES** à la **Maison** et à la
MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioques pour 1^{re} Communion.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 55, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

GRANDE QUANTITÉ De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,
à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UNE PERSONNE très instruite
demande n'importe quel travail
intellectuel à faire chez elle : Copies
de manuscrits ou autres, traduc-
tions, recherches, etc.

S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand
Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15
et 17, a décidé de **LIQUIDER** à des **PRIX** les plus
réduits, le stock immense de marchandises garnissant
ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus
riches modèles de tous styles. Et une collection admirable
de **Gravures et Aquarelles** de tous les Éditeurs
français et anglais devant appeler l'attention de tous les
Amateurs. — **OBJETS D'ART**.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait
subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la
Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de
qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour
Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

L. E. MAIR.

Certifié par l'imprimeur soussigné,